RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Assistant familial / Assistante familiale

L'assistant familial ou l'assistante familiale accueille à son domicile des enfants ou des adolescents et des adolescentes retirés à leur famille sur décision de justice. Repas, hygiène, loisirs et jeux, vie sociale, suivi scolaire… Il ou elle les accompagne au quotidien pour les conduire pas à pas vers l'autonomie.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Social

Centres d'intérêt : Je souhaite m'occuper d'enfants, Je souhaite protéger et secourir



© filadendron/E+/Getty Images

Le métier

Le métier consiste à accueillir à son domicile, moyennant rémunération, des enfants ou des adolescents retirés à leur famille sur décision de justice. Pendant toute la durée de ces placements, qui peuvent aller de quelques jours dans les situations d'urgence, à plusieurs années, l'assistant familial ou l'assistante familiale s'occupe à plein temps des soins quotidiens de ces jeunes : repas, loisirs, vie sociale, suivi scolaire, etc. Il ou elle supervise ainsi leur éducation, tout en veillant à leur bonne intégration au sein de cette nouvelle cellule familiale. S'adaptant à la personnalité de chaque jeune, son devoir est aussi de veiller à leur équilibre et de les conduire pas à pas vers l'autonomie. L'assistant familial ou l'assistante familiale ne travaille pas de façon isolée, mais en relation avec d'autres professionnels et professionnelles de l'aide sociale à l'enfance, à qui il ou elle rend des comptes : assistants de service social, éducateurs spécialisés, psychologues... En contact également avec les familles des jeunes accueillis, il ou elle assure le suivi des droits de visite. Au-delà des obligations, comme disposer d'un logement suffisamment grand pour que les jeunes puissent bénéficier d'une chambre, le métier nécessite d'importantes qualités humaines, de la patience, de la générosité et le sens de l'écoute pour communiquer avec les enfants et les mettre à l'aise, tout en sachant faire preuve d'autorité pour faire respecter les règles de vie.

Les études

Après la 3e

60 heures de formation obligatoires avant d'accueillir un premier enfant, puis dans les trois années suivante, formation conduisant au DEAF (diplôme d'État d'assistant familial), organisée sur une période allant de 18 à 36 mois.

bac ou équivalent

→ Diplôme d'État d'assistant familial

Emploi et secteur

Secteur

Social

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

Je souhaite m'occuper d'enfants →

Je souhaite protéger et secourir →

Autres métiers à découvrir

Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

Coordinateur en mdph

Conseiller technique en accessibilité

Transcripteur-adaptateur

Moniteur d'atelier